

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2015, 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 la conseillère madame Édith Coulombe
 le conseiller monsieur Claude Lebel
 le conseiller monsieur Paul Beaulieu
 le conseiller monsieur Patrick Murray
 le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy et la directrice des communications et du greffe, Sonia Bertrand sont également présentes.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Acceptation des procès-verbaux de la séance du 14 janvier 2015 et du 19 janvier 2015**
4. **Dépôt du bordereau de correspondance**
5. **Acceptation des comptes du mois**
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'une adjointe administrative aux archives, poste permanent à temps partiel
 - 6.2 Embauche d'une adjointe administrative, soutien aux citoyens, poste permanent à temps plein
 - 6.3 Embauche d'une inspectrice en urbanisme et en environnement, poste permanent à temps plein
 - 6.4 Embauche d'une chargée de projet des loisirs et de la culture, poste contractuel à temps plein
 - 6.5 Embauche d'animateurs pour la semaine de relâche 2015
7. **Administration**
 - 7.1 Transport adapté - participation de la Municipalité
 - 7.2 Autorisation de signature une demande de subvention à Emploi-Québec
8. **Finances**
 - 8.1 Demande de financement pour divers projets d'immobilisations 2014 - borne de recharge pour véhicules électriques (projet UR-1403)
 - 8.2 Présentation et acceptation du budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Stoneham-et-Tewkesbury
 - 8.3 Appropriation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés
 - 8.4 Demande de refinancement au montant de 109 000 \$ venant à échéance le 18 février 2015 en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-501 - Rapport des résultats de l'appel d'offre public –

- acceptation de l'offre de financement
- 8.5 Demande de refinancement au montant de 109 000 \$ venant à échéance le 18 février 2015 en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-501 - Modification des termes prévus dans le règlement d'emprunt concerné – courte échéance
- 8.6 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement abrogeant le Règlement numéro 05-512 concernant les chiens et animaux domestiques
- 8.7 Autorisation de signature des effets bancaires
- 8.8 Surplus affecté – bilan du programme de réhabilitation de l'environnement
- 8.9 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM) - réalisation des travaux des chemins des Trois-Lacs
- 9. Loisirs et culture**
- 9.1 Demande d'aide financière pour l'organisation de « plaisirs d'hiver » à la corporation de St-Adolphe et au comité loisirs de Tewkesbury
- 10. Sécurité incendie**
- 10.1 Aucun
- 11. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 11.1 Rapport des demandes de soumissions**
- 11.1.1 Aucun
- 11.2 Recommandations de paiement**
- 11.2.1 Aucun
- 12. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 12.1 Autorisation d'entretenir et de tenir un registre d'exploitation d'entretien des ouvrages liés à la gestion optimale des eaux pluviales dans le but d'obtenir un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour Domaine des Grands-Ducs, phase V, partie 2
- 12.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pourvoyant aux honoraires professionnels pour la construction d'une nouvelle caserne incendie
- 12.3 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pourvoyant au remplacement du tracteur à gazon
- 13. Urbanisme et environnement**
- 13.1 Dérogations mineures**
- 13.1.1 Aucun
- 13.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**
- 13.2.1 Remplacement d'une enseigne pour le commerce Chalets Alpains sis au 369, chemin du Hibou
- 13.2.2 Construction d'une résidence au 3301, route Tewkesbury
- 14. Urbanisme et environnement**
- 14.1 Présentation et dépôt du rapport intérimaire 2014 des permis et certificats
- 14.2 Adoption du premier projet de Règlement numéro 14-P-713-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591
- 14.3 Adoption du projet de Règlement numéro 14-P-716 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 09-601
- 14.4 Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et désignation d'un membre du conseil pour la présentation des projets de règlements numéros 14-P-713-1, 14-

- P-714-1 et 14-P-716 modifiant respectivement les règlements de zonage numéro 09-591, de lotissement numéro 09-592 et relatif aux permis et certificats numéro 09-601
- 14.5 Municipalisation de conduite d'égout pour le raccordement de « Les Entreprises L & C Arsenault, 9218-6766 Québec inc. et Les Placements BC inc. »
- 14.6 Verbalisation d'un chemin municipal - tronçon menant à l'ancien garage municipal
- 14.7 Verbalisation de deux allées d'accès - Domaine de la Fable (intersection des chemins du Hibou et des Ruisselets)
- 14.8 Adoption de la politique numéro U-15-01 visant à accroître la sécurité sur les chemins publics
- 14.9 Adoption du Règlement numéro 15-718 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 07-550 sur la circulation
- 14.10 Adoption du Règlement numéro 15-719 modifiant le Règlement numéro 03-483 concernant le stationnement
- 14.11 Avis de motion pour l'adoption du projet de règlement numéro 15-P-721-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591 (avec effet de gel)
- 14.12 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pourvoyant à l'aménagement de bassins
- 14.13 Mise en oeuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités
- 15. Divers**
- 15.1 Aucun
- 16. Période de questions**
- 16.1 Aucun
- 17. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 20 h 03, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Rés. : 038-15

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par Sonia Bertrand.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 039-15

Acceptation des procès-verbaux de la séance du 14 janvier 2015 et du 19 janvier 2015 Adoptée à l'unanimité.

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux du 14 janvier 2015 et du 19 janvier 2015, au moins vingt-quatre heures avant

cette séance, une dispense de lecture est accordée ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Patrick Murray et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu d'accepter les procès-verbaux du 14 janvier 2015 et du 19 janvier 2015

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 040-15

Dépôt du bordereau de correspondance

Madame Sonia Bertrand, directrice des communications et du greffe, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de février 2015 qui a été déposé aux membres du conseil municipal.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'accepter le dépôt du bordereau de correspondance daté du 9 février 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 041-15

Acceptation des comptes du mois

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'accepter le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de janvier 2015 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour le mois de janvier 2015 totalisant 952 940,21 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de janvier 2015, se chiffrant à 151 615,54 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 92 412,40 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Rés. : 042-15

Embauche d'une adjointe administrative aux archives, poste permanent à temps partiel

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une adjointe

administrative aux archives afin de procéder à la mise à jour et à l'entretien réglementaire des archives, de rendre plus efficace les recherches documentaires afin de répondre aux demandes internes et externes et afin de moderniser le système des archives ;

Considérant que le poste d'adjointe administrative aux archives a fait l'objet d'un concours d'emploi et que deux candidats à l'interne ont manifesté un intérêt pour ce poste ;

Considérant que la candidate retenue, madame Marthe Boudreault, détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu de nommer madame Marthe Boudreault au poste d'adjointe administrative aux archives. La date d'entrée en fonction de madame Marthe Boudreault sera le 2 mars 2015, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de madame Marthe Boudreault sera celui prévu à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires pour couvrir l'engagement sont prévues au budget de 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 043-15

Embauche d'une adjointe administrative, soutien aux citoyens, poste permanent à temps plein

Considérant l'importance d'offrir un service rapide et efficace aux demandes croissantes des citoyens de la Municipalité ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une adjointe administrative, soutien aux citoyens suite à une restructuration et à un changement de poste pour l'employé actuellement en place, madame Marthe Boudreault ;

Considérant que le poste d'adjointe administrative, soutien aux citoyens a fait l'objet d'un concours d'emploi et que huit candidats ont été reçus en entrevue par deux membres de la direction ;

Considérant que la candidate retenue, madame Pamela Dallaire, détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu de nommer madame Pamela Dallaire au poste d'adjointe administrative, soutien aux citoyens. La date d'entrée en fonction de madame Pamela Dallaire sera le 23 février 2015, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de madame Pamela Dallaire sera celui prévu à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires pour couvrir

l'engagement sont prévues au budget de 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 044-15

Embauche d'une inspectrice en urbanisme et en environnement, poste permanent à temps plein

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une inspectrice en urbanisme et en environnement à temps plein afin de continuer à répondre adéquatement aux demandes croissantes visant le Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Considérant que le poste d'inspectrice en urbanisme et en environnement a fait l'objet d'un concours d'emploi et qu'une candidate a manifesté de l'intérêt ;

Considérant que madame Catherine Leclerc occupe le poste depuis avril 2012 à titre d'inspectrice en urbanisme et en environnement sur une base contractuelle et qu'elle détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu de nommer madame Catherine Leclerc au poste inspectrice en urbanisme et en environnement. La date d'entrée en fonction de madame Catherine Leclerc sera le 10 février 2015, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de madame Catherine Leclerc sera celui prévu à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires pour couvrir l'engagement sont prévues au budget de 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 045-15

Embauche d'une chargée de projet des loisirs et de la culture, poste contractuel à temps plein

Considérant l'orientation municipale d'élaborer une politique à l'attention des familles et des aînés ainsi qu'un plan d'action s'y rattachant ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une chargée de projet des loisirs et de la culture pour la réalisation de ce mandat et des tâches connexes qui s'y rattachent ;

Considérant que suite au processus d'embauche d'un coordonnateur des loisirs et de la culture où six candidats ont été reçus en entrevue, madame Marie-Elaine Boivin détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées pour le poste de chargée de projet des loisirs et de la culture ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith

Coulombe. Il est résolu d'autoriser le directeur des loisirs et de la culture à signer pour et au nom de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, un contrat d'engagement à durée déterminée relatif à l'embauche de madame Marie-Elaine Boivin au poste de chargée de projet des loisirs et de la culture, poste contractuel à temps plein. La date d'entrée en fonction de madame Marie-Elaine Boivin sera le 16 février 2015, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de madame Marie-Elaine Boivin sera celui prévu à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires pour couvrir l'engagement sont prévues au budget de 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 046-15

Embauche d'animateurs pour la semaine de relâche 2015

Considérant les besoins en personnel du Service des loisirs et de la culture pour la semaine de relâche 2015 ;

Considérant la recommandation de monsieur Alexandre G. Voyer, coordonnateur des loisirs et de la culture relativement à l'embauche des animateurs suivants :

Carolanne Massé
Samuel Massé
Luc-Antoine Massé
Valérie Bédard
Catherine Kroshko

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Patrick Murray. Il est résolu d'autoriser de nommer les personnes mentionnées précédemment au poste d'animateur pour la semaine de relâche qui a lieu du 2 mars 2015 au 6 mars 2015.

Les conditions d'embauche seront telles que présentées et prévues au budget 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Administration

Rés. : 047-15

Transport adapté – participation de la Municipalité

Il est proposé par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné, appuyé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu que ce conseil accepte de participer financièrement au service de transport adapté pour l'année 2015, via la quote-part au montant de 29 416 \$ de la Municipalité à la MRC de La Jacques-Cartier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 048-15

Autorisation de signature pour une demande de subvention à Emploi-Québec

Considérant le besoin exprimé par les cadres de la municipalité et constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en ce qui a trait aux habiletés de gestion des ressources humaines ;

Considérant le besoin d'une mise au niveau des compétences en gestion des ressources humaines des cadres et l'intégration de ces compétences dans leur quotidien ;

Considérant qu'une formation de ces derniers pourrait améliorer le travail d'équipe et assurer une gestion équitable visant la performance par la satisfaction du travail bien fait, éléments clés dans la rétention de ces employés ;

Considérant qu'une ressource a été identifiée avec les qualifications pour donner des formations en gestion des ressources humaines aux cadres ;

Considérant que la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury désire déposer une demande de subvention à Emploi Québec pour bénéficier d'une subvention pour contribuer financièrement à ces dépenses ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'autoriser mesdames Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou Elena Giroux, directrice des finances ou Sonia Bertrand, directrice des communications et du greffe à signer tout document demandé par Emploi Québec concernant toutes les subventions et les protocoles à venir.

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Rés. : 049-15

Demande de financement pour divers projets d'immobilisations 2014 - borne de recharge pour véhicules électriques (projet UR-1403)

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2014 prévoit la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisation numéro UR-1403 déposé par le Service des finances, soit 6 168,23 \$;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent de ce projet via le fonds de roulement de la municipalité conformément au programme triennal d'immobilisations 2014 ;

Considérant la recommandation de la direction générale et secrétaire-trésorière ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses attribuables et prévoit la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques (projet numéro UR-1403) pour un montant total de

6 128,23 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants:

2015 : 2 042,75 \$

2016 : 2 042,74 \$

2017 : 2 042,74 \$

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Marie-Ève D'Ascola
 Édith Coulombe
 Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre : Claude Lebel
 Paul Beaulieu
 Patrick Murray

Monsieur le président vote en faveur de la proposition.

En faveur : 4

Contre : 3

Adoptée sur division.

Rés. : 050-15

Présentation et acceptation du budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Stoneham-et-Tewkesbury

Considérant que la Municipalité a reçu du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury le rapport des prévisions budgétaires de l'année 2015 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu et appuyée par le conseiller monsieur Patrick Murray. Il est résolu que le conseil accepte les prévisions budgétaires de l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury telles que déposées.

La contribution financière de la Municipalité au budget d'opération dudit organisme est de 5 031 \$.

L'ajustement de la contribution définitive pour l'année 2015 sera effectué suite au dépôt des états financiers 2015 dudit organisme à la Municipalité au printemps 2016.

Une copie de la présente résolution sera transmise à la Société d'habitation du Québec et à l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 051-15

Appropriation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés

Considérant que les soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés suivants :

Règlement	Solde disponible
03-474	2 894 \$
06-538	25 280 \$
08-581	20 054 \$
09-598	70 465 \$
09-599	9 428 \$
10-623	173 930 \$
10-624	7 597 \$
10-625	1 003 \$
10-629	1 866 \$
10-630	1 325 \$
11-647	2 739 \$
11-648	6 \$
11-653	616 \$
11-653	17 406 \$
12-664	2 059 \$
12-673	4 276 \$
13-682	1 211 \$
Total	342 155 \$

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que le conseil approprie les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés, pour les affecter au paiement des sommes à payer en capital et intérêts pour l'année 2015, le tout tel que le tableau déposé qui se détaille comme suit :

Règlement	Date de paiement	Capital	Intérêts	Total
01-452 09-599 10-625 10-630 11-647 11-648 11-653	2015-01-25 2015-07-25	0 \$ 158 000 \$	34 110,75 \$ 34 110,75 \$	226 221,50 \$
07-551 07-555 07-561 12-664 12-666 12-667 12-672 12-673 13-682	2015-10-15	115 933,5 0 \$	0 \$	115 933,50 \$
Total				342 155 \$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 052-15

Demande de refinancement au montant de 109 000 \$ venant à échéance le 18 février 2015 en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-501 - Rapport des résultats de l'appel d'offre public – acceptation de l'offre de financement

Considérant l'offre de financement faite par Financière Banque Nationale pour son emprunt par billets en date du 18 février 2015, au montant de 109 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-501.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu :

Que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale pour son emprunt par billets en date du 18 février 2015 au montant de 109 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-501. Ce billet est émis au prix de 98,001 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq ans comme suit :

15 300 \$	1.65 %	18 février 2016
15 800 \$	1.75 %	18 février 2017
16 300 \$	1.85 %	18 février 2018
16 700 \$	2.00 %	18 février 2019
44 900 \$	2.25 %	18 février 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci ;

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 053-15

Demande de refinancement au montant de 109 000 \$ venant à échéance le 18 février 2015 en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-501 - Modification des termes prévus dans le règlement d'emprunt concerné – courte échéance

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite emprunter par billet un montant total de 109 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
04-501	57 300 \$
04-501	51 700 \$

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement ;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury aura, le 17 février 2015, un montant de 109 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 176 600 \$, pour des périodes de 5 ans et 10 ans, en vertu du règlement numéro 04-501 ;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Qu'un emprunt par billet au montant de 109 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 04-501 soit réalisé ;

Que les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière) ;

Que les billets soient datés du 18 février 2015 ;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement ;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	15 300 \$
2017	15 800 \$
2018	16 300 \$
2019	16 700 \$
2020	17 200 \$(à payer en 2020)
2020	27 700 \$(à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 18 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 04-501, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

Que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury emprunte 109 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 04-501.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement abrogeant le Règlement numéro 05-512 concernant les chiens et animaux domestiques

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement abrogeant le Règlement numéro 05-512 concernant les chiens et animaux domestiques.

Robert Miller,
maire

Rés. : 054-15

Autorisation de signature pour des effets bancaires

Considérant que la municipalité doit mettre à jour ses signataires pour les effets bancaires ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'autoriser le maire, monsieur Robert Miller et madame Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière et en cas d'absence du maire, madame Marie-Ève d'Ascola à signer tous les effets bancaires. En l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Elena Giroux, directrice des finances et trésorière-adjointe est autorisée à signer tous les effets bancaires.

La présente résolution abroge toutes les résolutions adoptées avant le 9 février 2015 par le conseil concernant la signature des effets bancaires.

Une copie de la présente résolution sera transmise à la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg de même qu'au Centre financier aux entreprises de la Capitale.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 055-15

Surplus affecté – bilan du programme de réhabilitation de l'environnement

Considérant que la Municipalité a adopté le Règlement numéro 13-694 concernant l'adoption d'un programme de réhabilitation de l'environnement accordant un montant de 500 \$ sous la forme d'une subvention aux propriétaires de résidence qui procède à la réfection d'une installation septique ;

Considérant que les propriétaires inscrits au programme devaient déposer le plan tel que construit à la Municipalité au plus tard le 20 décembre 2014 ;

Considérant la résolution numéro 278-13 pour l'affectation à partir du surplus accumulé non affecté d'un montant de 50 000 \$ pour ce programme ;

Considérant que la Municipalité a accordé des subventions totalisant 31 000 \$ pour les années 2013 et 2014, soit 62 propriétaires ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil autorise l'administration générale à effectuer une appropriation de 31 000 \$ à partir de la réserve du programme de réhabilitation de l'environnement (fosses septiques) au budget d'opération pour l'année 2014, poste 02-490-01-445.

Le solde non utilisé de 19 000 \$ de la réserve du programme de réhabilitation de l'environnement (fosses septiques) sera viré au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 056-15

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM) - réalisation des travaux des chemins des Trois-Lacs

Considérant la demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec concernant le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour le chemin des Trois-Lacs ;

Considérant les travaux du chemin des Trois-Lacs terminés ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'approuver les travaux exécutés sur le chemin des Trois-Lacs au montant de 411 264,50 \$ pour un montant subventionné de 27 749 \$.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

Loisirs et culture

Rés. : 057-15

Demande d'aide financière pour l'organisation de « plaisirs d'hiver » à la corporation de St-Adolphe et au comité loisirs de Tewkesbury

Considérant que la Municipalité a adopté une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes locaux et régionaux ;

Considérant que la demande de soutien financier répond aux conditions dictées par la politique ;

Considérant la politique de reconnaissance et de soutien en vigueur ainsi que certaines orientations municipales ;

Considérant le besoin d'animer notre milieu de vie et de répondre aux besoins des citoyens;

Considérant le besoin d'impliquer les organismes du milieu dans la production d'activités rassembleuses et porteuses pour les citoyens ;

Considérant l'apport notoire de ces organismes sur le territoire et dans l'animation de notre milieu de vie ;

Considérant les services offerts aux citoyens de notre Municipalité par l'entremise de ces organisations ;

Considérant la recommandation du directeur des loisirs et de la culture ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accorder une aide financière d'un montant de 1000 \$

chacun à la corporation de St-Adolphe et au comité loisirs de Tewkesbury.

La somme nécessaire est disponible au poste budgétaire : 02-701-90-970.

Adoptée à l'unanimité.

Travaux publics et hygiène du milieu

Rés. : 058-15

Autorisation d'entretenir et de tenir un registre d'exploitation d'entretien des ouvrages liés à la gestion optimale des eaux pluviales dans le but d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le Domaine des Grands-Ducs, phase V, partie 2

Considérant que le promoteur, en l'occurrence J.E. Rainville Ltée, entend réaliser un projet de développement domiciliaire ;

Considérant que la Municipalité s'engage à prendre en charge les rues et les infrastructures visées dans le cadre de la phase V, partie 2, à la condition expresse, que l'ingénieur désigné de la Municipalité en recommande l'acceptation, et que le promoteur ait rempli intégralement toutes les conditions mentionnées au protocole d'entente à intervenir entre les parties ;

Considérant que la Municipalité s'engage à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages liés à la gestion optimale des eaux pluviales qui sera mis en place pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces équipements ;

Considérant l'exigence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à déposer les plans, devis et le rapport d'ingénierie pour obtenir un certificat d'autorisation (article 32 de la LQE) ;

Considérant l'exigence de la demande de certificat d'autorisation relativement à l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des ouvrages avec l'autorisation accordée, lorsque les travaux seront achevés ;

Considérant que le projet devra, suite à l'évaluation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), être soumis à la Municipalité dans le cadre du Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et conformément à la réglementation d'urbanisme applicable incluant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2010-41 de la Communauté métropolitaine de Québec ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu la Municipalité s'engage à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages liés à la gestion optimale des eaux pluviales qui sera mis en place pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces équipements, et ce, en vue de l'obtention du certificat d'autorisation requis. Lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur, quant à la conformité des ouvrages avec l'autorisation accordée, devra être transmise audit ministère.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pourvoyant aux honoraires professionnels pour la construction d'une nouvelle caserne incendie

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement décrétant un emprunt pourvoyant aux honoraires professionnels pour la construction d'une nouvelle caserne incendie.

Robert Miller,
maire

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pourvoyant au remplacement du tracteur à gazon

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement décrétant un emprunt pourvoyant au remplacement du tracteur à gazon.

Robert Miller,
maire

Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Rés. : 059-15

Remplacement d'une enseigne pour le commerce Chalets Alpains sis au 369, chemin du Hibou

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 22 janvier 2015, d'appuyer la présente

demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à délivrer le permis concernant Remplacement d'une enseigne pour le commerce Chalets Alpins sis au 369, chemin du Hibou, lot numéro 1 826 729 du Cadastre du Québec.

Exigence particulière :

Le poteau devra être repeint en noir ou en vert foncé et le requérant devra s'assurer de la présence d'un aménagement paysager minimal adapté au caractère naturel du site à la base de l'enseigne.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 060-15

Construction d'une résidence au 3301, route Tewkesbury

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 22 janvier 2015, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à délivrer le permis concernant Construction d'une résidence au 3301, route Tewkesbury, lot numéro 5 365 434.

Adoptée à l'unanimité.

Urbanisme et environnement

Rés. : 061-15

Présentation et dépôt du rapport final 2014 des permis et certificats

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'accuser réception du rapport final des permis et certificats préparé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour

l'année 2014 et visant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 062-15

Adoption du premier projet de Règlement numéro 14-P-713-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

L'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'adopter le premier projet de Règlement numéro 14-P-713-1 modifiant le Règlement de de zonage numéro 09-591 comportant huit pages et huit annexes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 063-15

Adoption du projet de Règlement numéro 14-P-716 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 09-601

L'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'adopter le projet de Règlement numéro 14-P-716 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 09-592 comportant neuf pages.

Adoptée à l'unanimité..

Rés. : 064-15

Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et désignation d'un membre du conseil pour la présentation des projets de règlements numéros 14-P-713-1, 14-P-714-1 et 14-P-716 modifiant respectivement les règlements de zonage numéro 09-591, de lotissement numéro 09-592 et relatif aux permis et certificats numéro 09-601

L'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que l'assemblée publique de consultation portant sur les projets de règlements ci-dessous soit fixée le 26 février 2015, 19 h à la salle du Conseil municipal sise au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury.

Numéro

Objet

14-P-713-1	modifiant le Règlement numéro 09-591 relatif au zonage
14-P-714-1	modifiant le Règlement numéro 09-592 relatif au lotissement
14-P-716	modifiant le Règlement numéro 09-601 relatif aux permis et certificats

Le maire, Monsieur Robert Miller, désigne Madame Édith Coulombe, conseillère au siège numéro 2 pour la présentation desdits projets de règlements.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 065-15

Municipalisation de conduite d'égout pour le raccordement de « Les Entreprises L & C Arsenault, 9218-6766 Québec inc. et Les Placements BC inc. »

Dans le cadre du projet cité en objet, nous considérons que tous les travaux exigés ont été achevés conformément aux conditions du protocole d'entente et du contrat de l'entrepreneur et du promoteur.

Considérant que tous les documents nécessaires en vue de la cession des ouvrages, nous ont été remis, nous recommandons la municipalisation de la conduite d'égout pour le raccordement de «Les Entreprises L & C Arsenault, 9218-6766 Québec inc. et Les Placements BC inc.» ;

Considérant la résolution numéro 167-07 adoptée par le conseil municipal le 14 mai 2007 portant sur le protocole d'entente pour la réalisation d'une conduite d'égout sanitaire de 150 mm sur une longueur d'environ 500 m avec un raccordement à l'entrée du poste de pompage de l'usine de traitement des eaux ;

Considérant le rapport de la firme Consultants Enviroconseil inc., services en ingénierie en regard avec la conformité des travaux de construction réalisés ;

Considérant que la municipalité a reçu toutes les garanties requises dans ce projet ;

Considérant que le promoteur a assumé l'ensemble des coûts afférents à la réalisation desdits travaux incluant les frais de notaire ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat d'acquisition la conduite d'égout (pour la somme de 1 \$) préparé par monsieur Claude Robitaille, notaire.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 066-15

Verbalisation d'un chemin municipal - tronçon menant à l'ancien garage municipal

Considérant que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité de verbaliser les voies et chemins sur son territoire ;

Considérant la réfection du chemin dans le cadre du projet de logements communautaires pour aînés sur le terrain de l'ancien garage municipal ;

Considérant la nécessité de verbaliser ledit chemin afin de numéroté de manière convenable les logements qui y seront construits et, du même coup, d'améliorer la sécurité des usagers et des résidents ;

Considérant que le terrain était celui où la compagnie *Donnacona Pulp and*

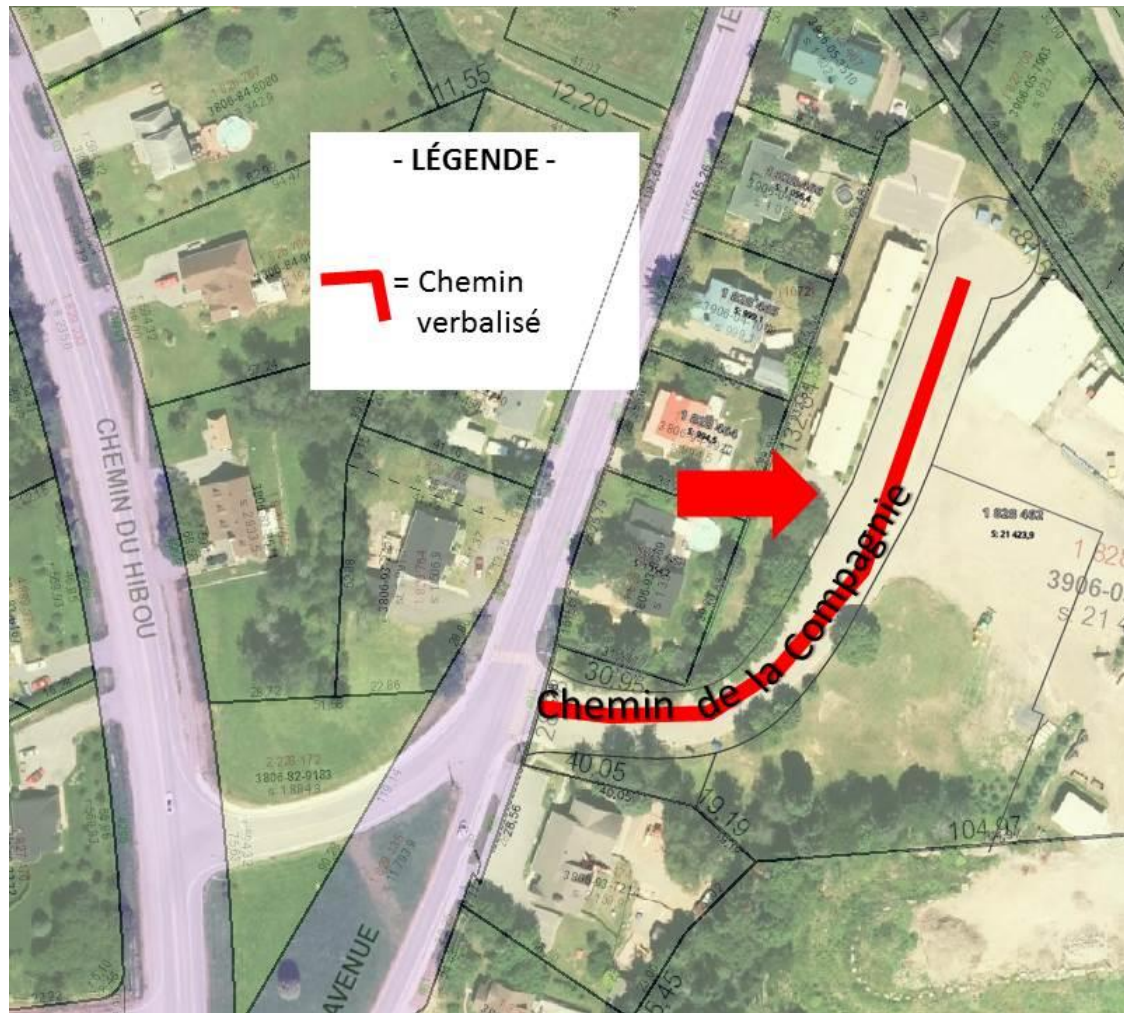
Paper (qui prit ensuite le nom de *Domtar*) avait établi ses bureaux sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury au début du XX^e siècle ;

Considérant que l'odonyme retenu respecte les règles d'écriture et les politiques toponymiques de la Commission de toponymie du Québec ;

Considérant que le Règlement constituant le comité consultatif numéro 04-497 stipule que les verbalisations doivent être présentées au comité ;

Considérant que la verbalisation a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 22 janvier 2015 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que le conseil municipal, selon la recommandation du comité consultatif, attribue l'odonyme « chemin de la Compagnie », tel qu'illustré sur la carte ci-dessous annexée à la présente résolution.



Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 067-15

Verbalisation de deux allées d'accès - Domaine de la Fable (intersection des chemins du Hibou et des Ruisselets)

Considérant que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité de verbaliser les voies et chemins sur son territoire ;

Considérant la recommandation du service de la protection contre les incendies d'attribuer un odonyme pour les deux allées d'accès sur le projet

« Le Domaine de la Fable », situé à l'intersection des chemins du Hibou et des Ruisselets, afin de numéroter de manière convenable les résidences qui y seront construites et, du même coup, d'améliorer la sécurité des usagers et des résidents ;

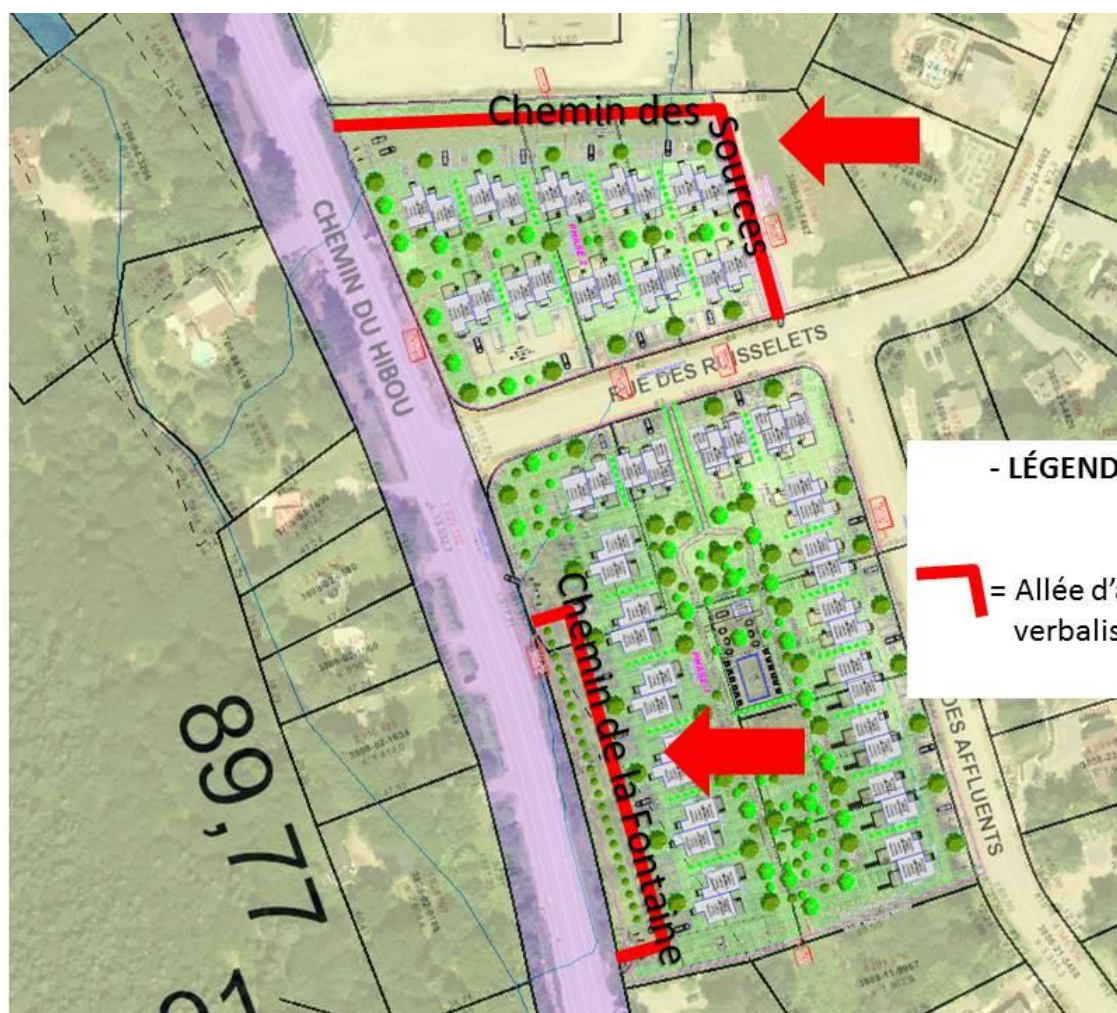
Considérant que la thématique pour les odonymes du secteur est celle de l'eau ;

Considérant que l'odonyme retenu respecte les règles d'écriture et les politiques toponymiques de la Commission de toponymie du Québec ;

Considérant que le Règlement constituant le comité consultatif numéro 04-497 stipule que les verbalisations doivent être présentées au comité ;

Considérant que la verbalisation a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 22 janvier 2015 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil municipal, selon la recommandation du comité consultatif, attribue les odonymes « chemin de la Fontaine » et « chemin des Sources », tel qu'illustré sur la carte ci-dessous annexée à la présente résolution.



Adoptée à l'unanimité.

Considérant que les ouvertures de rues ont été nombreuses dans les dernières années et que d'autres sont prévues à court et moyen termes ;

Considérant les travaux du comité Ma Rue, Mon Quartier, MA SÉCURITÉ ;

Considérant le rapport produit par Accès Transport Viable ;

Considérant la tendance à repenser le réseau routier et réviser les limites de vitesse ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil adopte la politique numéro U-15-01 visant à accroître la sécurité sur les chemins publics comportant quatorze pages incluant la page frontispice et la table des matières.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 069-15

Adoption du Règlement numéro 15-718 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 07-550 sur la circulation

Considérant qu'un avis de motion du Règlement 15-718 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 07-550 sur la circulation a été donné à la séance du conseil tenue le 9 février 2015 et qu'une copie du projet de règlement a été présentée aux membres du conseil municipal ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 15-718 a été remise aux membres du conseil le 5 février 2015, soit au plus tard deux jours juridiques avant la séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 15-718 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 07-550 sur la circulation comportant neuf pages et trois annexes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 070-15

Adoption du Règlement numéro 15-719 modifiant le Règlement numéro 03-483 concernant le stationnement

Considérant qu'une copie du règlement numéro 15-719 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 15-719 modifiant le Règlement numéro 03-483 concernant le stationnement comportant quatre pages.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion pour l'adoption du projet de règlement numéro 15-P-721-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591 (avec effet de gel)

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure le projet de règlement numéro 15-P-721-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591 (avec effet de gel).

L'objet du règlement sera de revoir l'ensemble des usages autorisés dans les zones à fonction commerciale RUC-502 et RUC-532, ainsi que les normes d'aménagement et d'implantation de manière à assurer l'harmonie avec la fonction résidentielle dans le secteur sud du boulevard Talbot.

Robert Miller,
maire

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pourvoyant à l'aménagement de bassins

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement décrétant un emprunt pourvoyant à l'aménagement de bassins.

Robert Miller,
maire

Rés. : 071-15

Mise en oeuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités

Considérant la mise en oeuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités ;

Il est résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury s'engage à :

- Mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES suivant l'échéancier donné ;
- Réduire globalement ses émissions de GES de 2 % par rapport à l'inventaire des émissions de GES de 2009 d'ici 2020.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil municipal, s'engage à respecter les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES suivant l'échéancier donné.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 072-15

Levée de la séance

À 21 h 08, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

Sonia Bertrand,
Directrice des communications et du greffe